



Commune de Vic-sur-Seille

COMPTE-RENDU 001/2022

du Conseil d'Administration de la FONDATION MESNY 07/04/2022

Date | heure 07/04/22 à 16h30 | Réunion déclarée ouverte par M. Jérôme END, Président

En présence de

Liste des participants

M. Jérôme END, Maire, Président de droit de la Fondation Mesny

Mme Isabelle BENEDIC, Secrétaire de séance

Présents :

- BENEDIC Isabelle
- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Christian
- END Jérôme
- GODOT Viviane
- LEROY Christiane
- SCHELLENBERG Sylvie

Nombre de membres

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Dont pouvoirs : 4

Absents excusés :

- Monsieur le Curé
- Madame la Trésorière
- Monsieur DE BOVADILLA Robert
- Monsieur ROESS Emilien
- Monsieur URBAIN Xavier
- Madame SIEBERT Valérie

Ordre du jour

01 – Approbation du C.R. n°01/2020 du 7 Avril 2021

02 – Approbation du compte de gestion 2021

03 – Vote du compte administratif 2021 (C.A. 2021)

04 – Affectation du résultat

05 – Vote du Budget Primitif 2022

06 – Attribution de la rente Mesny

07 – Attribution de la dotation Mesny

08 – Questions diverses

Ouverture de la séance à : 16h30

Extrait du Testament
DE
M. Louis-Albert MESNY,
ANCIEN AVOCAT,
ancien Membre du Conseil général de la Meurthe,
ancien Juge suppléant au Tribunal de 1^{re} instance
et ancien Maire de la Ville de VIC,
décédé à Vic, le 28 Mars 1899.

Ceci est mon Testament.
Comme bon et reconnaissant souvenir, etc. . . .
etc.

« 1^{re} Je donne et lègue à la ville de Vic
« pour en faire des portions communales de dix
« ares, mon grand jardin situé à la vigne de
« Brodecourt sur la route de Moyenvic.

Installation des membres de la Fondation Mesny

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont bien tous reçu la diffusion du compte-rendu n°001/2020 de la réunion du 7/4/2021 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

A l'issue, Madame Isabelle BENEDIC est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2021 de la Fondation Mesny

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Président présente le compte de gestion dressé par Madame HELSTROFFER, Responsable de la Trésorerie du Sud Saulnois et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2021 établi par le Président.

Les résultats du compte de gestion 2021 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2021	Recettes Exercice 2021	Résultat de la Section 2021	Report Exercice 2020	Résultat global de la Section
Fonctionnement	26 591,93 €	57 890,92 €	31 298,99 €	15 562,02 €	46 861,01 €
Investissement	11 089,83 €	35 219,31 €	24 129,48 €	- 24 527,51 €	- 398,03 €
				Résultat de clôture 2021	46 462,98 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2021			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2021			0,00 €		
Résultat global exercice 2021			46 462,98 €		

Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Madame la Trésorière du Sud Saulnois ;

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Vote du Compte Administratif 2021 de la Fondation Mesny

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021 qu'il a dressé et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois.

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2021	Recettes Exercice 2021	Résultat de la Section 2021	Report Exercice 2020	Résultat global de la Section
Fonctionnement	26 591,93 €	57 890,92 €	31 298,99 €	15 562,02 €	46 861,01 €
Investissement	11 089,83 €	35 219,31 €	24 129,48 €	- 24 527,51 €	- 398,03 €
			Résultat de clôture 2022		46 462,98 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2021			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2021			0,00 €		
Résultat global exercice 2021			46 462,98 €		

Monsieur le Président ne devant pas prendre part au vote quitte la salle.

Madame LEROY Christiane, membre, fait procéder au vote du compte administratif 2021.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2022 établi par Monsieur le Président tel que présenté par Madame LEROY Christiane, membre.

Affectation du résultat Compte Administratif 2021 de la Fondation Mesny

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	Montants
A - Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 24 527,51 €
B - Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 15 562,02 €

Soldes d'exécution	
C – Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	+ 24 129,48 €
D – Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	+ 31 298,99 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
E - En dépenses pour un montant de :	0,00 €
F - En recettes pour un montant de :	0,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
G - Entraînant un besoin net de la section d'investissement pouvant être estimé à : ((A-C)+E))-F =	398,03 €

Monsieur le Président indique que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissements le cas échéant.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** que le résultat de la section de fonctionnement (B+D) sera affecté comme suit :

Compte 1068	Montant
Excédent de fonctionnement capitalisé -	
Affectation en réserves – R1068 en investissement	398,03 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 : ((B+D)-G) =	46 462,98 €

Vote du Budget Primitif 2022 de la Fondation Mesny

Vu la délibération n° FMDEL220002 du 7 avril 2022 portant adoption du compte administratif 2021 de la Fondation Mesny,

Vu la délibération n°FMDEL220003 du 7 avril 2022 portant affectation du résultat du compte administratif 2021 de la Fondation Mesny,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2022, il est rappelé que la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2022 de la Fondation Mesny se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2022	Recettes BP2022
Fonctionnement	86 492,98 €	86 492,98 €
Investissement	59 641,39 €	59 641,39 €
Total général	146 134,37 €	146 134,37 €

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** de voter le Budget Primitif 2022 de la Fondation Mesny
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
 - o Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres

- **ADOPTENT** le budget primitif de la Fondation Mesny pour l'exercice 2022 comme suit :
 - o **Section de Fonctionnement :**
Dépenses : 86 492,98 €
Recettes : 86 492,98 €

 - o **Section d'Investissement :**
Dépenses : 59 641,39 € (dont report)
Recettes : 59 641,39 €

Attribution de la rente Mesny

Monsieur le Président rappelle l'historique de l'instauration du versement de la rente Mesny et, que lors du conseil d'administration de 2020, les membres du Conseil d'Administration de la Fondation ont revalorisé le montant attribué à 110,00 € par personne.

Monsieur le Président demande aux membres de prendre connaissance de la liste des bénéficiaires.

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **MAINTIENNENT** le versement de la rente Mesny aux bénéficiaires de l'année 2022,
- **APPROUVENT** la liste des bénéficiaires telle qu'annexée à la délibération.
-

Attribution de la dotation Mesny

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur l'attribution pour l'année 2022 de la dot de mariage instaurée par Monsieur Louis-Albert MESNY.

Cette année, il est proposé aux membres d'attribuer cette dot à Madame LABAT Amandine épouse SIMON, dont le mariage a été célébré le 22 mai 2021.

Monsieur le Président rappelle que le montant de la dot est de 100,00 €.

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le versement de la dot d'un montant de 100,00 € à Madame LABAT Amandine épouse SIMON,
- **PRECISENT** que les crédits nécessaires ont été ouverts au BP2022 de la Fondation Mesny.

Questions diverses

Néant

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Le Président,
Jérôme END

